

## **PROTCOLE SANITAIRE DU COLLEGE APOGOTI**

Le protocole sanitaire est renforcé dans les établissements scolaires et devient pleinement opérationnel au collège à partir de la semaine du 11 OCTOBRE 2021.

LE PRINCIPE EST CELUI DE **L'ACCUEIL DES ELEVES, EN DEMI-GROUPES A TOUS LES NIVEAUX ET SUR L'ESSENTIEL DU TEMPS SCOLAIRE**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce protocole est adapté au contexte sanitaire que connaît actuellement la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire une circulation active du virus SARS-COV 2. La priorité absolue est donc de garantir la sécurité sanitaire de toutes et tous.

### **Préalable :**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 ° ou plus), ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent l'équipe de Direction du collège.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection, et respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

### **Le dépistage des enfants :**

Le dépistage est un élément essentiel de la stratégie sanitaire. Des auto-tests seront disponibles pour le secteur scolaire et seront mis à disposition gratuitement pour les élèves (auprès de l'infirmière) et les personnels. A l'issue du test, s'il est positif pour l'enfant, les parents de l'élève concerné devront prévenir le collège, en contactant la direction. Les personnels qui seront dans cette situation prendront également contact avec la direction.

### **I- L'application des gestes barrières :**

**Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.**

Un affichage abondant rappelle ces gestes barrières dans l'établissement et en particulier dans les circulations et aux abords des toilettes.

#### **1- Le lavage des mains :**

Le lavage des mains est essentiel : il consiste à laver à l'eau et au savon les mains pendant 30 secondes. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée (durée de friction : 20 à 30 secondes). Lorsque le lavage des mains se fait au savon et à l'eau, le séchage doit être

soigneux, à l'air libre ou en utilisant une serviette en papier jetable. L'essuyage sur les vêtements est à proscrire, ainsi que l'utilisation de serviettes à usage collectif.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement : un adjoint d'éducation équipé d'un flacon de gel hydroalcoolique, assure le nettoyage des mains de chaque élève.
- Avant et après chaque repas. Un distributeur de gel alcoolique est fixé à la sortie du réfectoire, en complément de la mise à disposition du poste de lavage des mains (au savon et à l'eau), à utiliser avant d'entrer dans le réfectoire.
- Régulièrement dans la journée : **la consigne donnée à chaque professeur est d'assurer une désinfection des mains de leurs élèves au début de la première heure de cours de la matinée, et à la fin de la dernière heure de cours de la matinée.**
- Avant et après les récréations : **de même, un nettoyage sera demandé par le professeur au début et au retour de chacune de ces deux récréations (matin et après-midi).** Les élèves se désinfecteront les mains à l'aide du flacon de gel hydroalcoolique mis à disposition dans chaque salle.
- Après être allé aux toilettes (lavage des mains au savon)
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile : un nettoyage des mains des élèves (gel hydroalcoolique) est assuré à la sortie du collège.

## **2- Le port du masque :**

Pour les élèves :

Pour les collégiens, le port du masque à usage non sanitaire est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Le port du masque est donc obligatoire DANS LA COUR. Il appartient à chaque famille de fournir DEUX MASQUES par jour à son enfant. (le second masque, prévu pour l'après-midi pourra être rangé dans le cartable, placé dans une pochette plastique hermétique.

## **3- Les règles de distanciation physique :**

Dans les espaces clos (salles de classe, réfectoire), le principe est la distanciation physique d'au moins 1 METRE lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves lorsqu'ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs, entre les élèves masqués d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

## **4- La limitation du brassage des élèves**

La limitation du brassage en classes et groupes d'élèves est mise en œuvre. **Le choix de placer une classe d'élève dans une même salle permet de limiter le brassage des élèves,** et le déplacement des élèves dans les couloirs et circulations. Un affichage précise la salle attribuée à chaque classe.

Cependant, les salles spécialisées restent partagées par plusieurs classes. C'est le cas des salles de technologie, d'arts plastiques, d'éducation musicale, des installations sportives. De même, certains cours de Langue Vivante 2 auront lieu dans une salle partagée. Un distributeur de gel hydroalcoolique est installé dans chaque salle « partagée ».

Dans chaque salle de classe, une place est attribuée à chaque élève de façon permanente. Une étiquette nominative, collée sur la table mentionne l'identité de l'élève et son groupe (A ou B). Il n'y aura pas d'étiquette nominative dans les salles partagées. C'est pourquoi, les élèves auront l'obligation de se désinfecter les mains au début et à la fin de chaque séance de cours dans ces salles.

La salle de permanence sera neutralisée. Les heures d'étude seront surveillées par un.e assistant.e d'éducation dans la salle habituelle des élèves.

De même, la circulation des élèves et des adultes dans l'établissement est règlementée : un sens unique de circulation est en vigueur dans les couloirs et les escaliers qui desservent les salles de classe et autres locaux du collège. Cette organisation est matérialisée par des flèches et une signalétique spécifique. Un marquage au sol rappelle la règle de la distanciation sociale entre les personnes.

Le respect de ce sens de circulation est obligatoire pour toutes et tous.

## II- La demi-pension :

Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives intenses).

Les plages horaires du service de restauration sont adaptées pour augmenter l'amplitude horaire, et ainsi limiter les flux et la densité d'occupation du réfectoire. Un temps de désinfection du réfectoire de 15 à 20 minutes est prévu entre chaque service.

Les entrées et les sorties sont dissociées : les élèves rejoignent le réfectoire en empruntant un escalier et des coursives différents de ceux qu'ils empruntent lorsqu'ils quittent le réfectoire.

La stabilité des groupes est recherchée : les élèves sont appelés pour venir manger au réfectoire par niveaux et classes. Les mêmes élèves d'une même classe mangent à une même table, assis par deux en quinconce sur une table de 4. Une place fixe est attribuée à chaque élève, pour chaque repas de la semaine. Les tables sont éloignées d'un mètre les unes des autres.

Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, verre). Les offres alimentaires en vrac sont proscrites.

Les élèves demi-pensionnaires du collège gardent le masque sur la chaîne de self, lorsqu'ils garnissent leur plateau. Ils peuvent l'ôter une fois assis à leur place dans la salle du réfectoire. Ils mettront à nouveau leur masque lorsqu'ils quitteront leur place pour vider leur plateau et sortir du réfectoire afin de rejoindre la cour. Ils utiliseront un second masque pour l'après-midi.

Les élèves se lavent les mains au savon avant d'entrer dans le réfectoire et au gel hydroalcoolique à la sortie.

### 1- L'organisation des récréations :

Les récréations du matin et de l'après-midi sont organisées par niveaux de classes : une zone de la cour est attribuée à chaque niveau de classe, afin de réduire au maximum le brassage des élèves entre eux. 4 zones sont donc définies.

A la fin de la récréation, les élèves regagnent leur salle de classe selon une organisation par niveau de classes, encadrée par l'équipe de vie scolaire, afin de limiter au maximum le croisement de flux d'élèves issus de niveaux différents.

### 2- La désinfection et la ventilation des locaux :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels est également réalisé au minimum une fois par jour.

Un flacon de gel hydroalcoolique est présent dans chaque salle de classe et local du collège.

Un flacon de virucide est également mis à la disposition des professeurs afin de pouvoir nettoyer le clavier et la souris du poste informatique avant et après chaque utilisation.

La ventilation des salles de classe est renforcée.

A chaque fois que cela est possible, les portes des locaux de l'établissement restent ouvertes, afin d'éviter la manipulation des poignées.

**L'utilisation des ventilateurs/brasseurs d'air est proscrite dans les locaux.**

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé car une désinfection quotidienne est assurée. **La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (jouets, livres, jeux, dépliants réutilisables, crayons, etc) est INTERDITE.** Par conséquent, les élèves doivent veiller à apporter toutes les fournitures scolaires dont ils ont besoin. Ces fournitures sont personnelles et ne peuvent être en aucun cas prêtées par un.e camarade.

### 3- Pratique de l'E.P.S :

En ce qui concerne la pratique de l'EPS, il est demandé à chaque élève de venir en tenue de sport le jour où une séance d'EPS est prévue à son emploi du temps. (Les vestiaires ne seront pas utilisables par les élèves pour se changer). **Il devra apporter en plus une paire de chaussures destinées à la pratique en salle ainsi qu'une petite bouteille d'eau.**

Seuls les sports permettant d'assurer la distanciation physique peuvent être pratiqués. Les activités qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites.

**Le nettoyage des mains doit être réalisé avant et après usage d'objets partagés en E.P.S (ballons, raquettes...).**

**Les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres.** Pour les activités physiques et sportives, où le port du masque n'est pas obligatoire, la distance physique de 2 mètres entre les élèves doit être respectée.

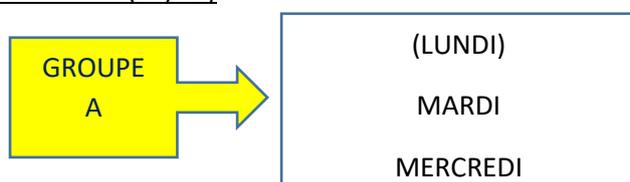
### 4- Le C.D.I :

Les accès au C.D.I et aux ressources documentaires seront définies dans les jours à venir. En attendant, le C.D.I reste fermé.

## III- Organisation pédagogique pour les élèves et les professeurs :

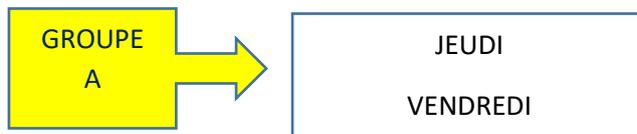
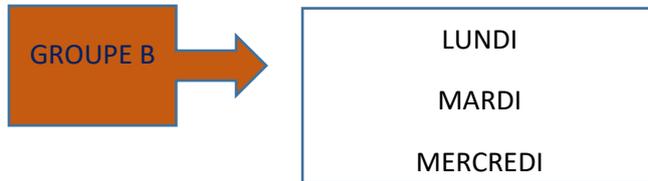
Les élèves sont accueillis par demi-groupes et de façon alternée selon le schéma ci-dessous : il s'agit de limiter la durée au cours de laquelle les élèves sont éloignés de l'école.

SEMAINE 1 (11/10)





#### SEMAINE 2 (18/10)



La « continuité pédagogique » sera assurée pour les élèves dont le groupe n'est pas pris en charge au collège. Elle se traduit notamment par la mise en ligne, sur *Pronote*, de ressources documentaires qui seront travaillées en autonomie à la maison par l'élève, dans le prolongement des activités qui auront été menées en classe.

Fermeture d'une classe :

-Toute classe sera fermée à partir de 3 cas de COVID 19 (sur 7 jours glissants).

-En cas de fermeture ponctuelle de classe, le plan de continuité pédagogique est maintenu pour les élèves impactés par la fermeture de leur classe.

#### IV- La gestion d'une suspicion ou d'un cas de COVID :

##### **1- La gestion d'une suspicion de covid :**

Si l'élève est à la maison et présente de la fièvre et de la toux : dès le signalement par la famille au directeur, celui-ci rappelle la procédure à suivre :

- Consulter un médecin
- Rester à domicile
- Eviter les contacts.
- Suivre les recommandations sanitaires.

Si l'élève est dans l'établissement, et présente de la fièvre et touse :

- Le directeur fait isoler l'élève, masqué, qui reste sous la surveillance d'un adulte.
- Il applique les mesures barrières et fait prévenir la famille de l'élève.
- **S'il constate des signes de gravité, il alerte le 15.**

## **2- La gestion d'un cas confirmé de Covid 19 :**

**La famille informe l'établissement que l'élève est un cas confirmé.** (l'enfant a consulté un médecin et réalisé un test auprès d'un professionnel de santé).

**L'élève est isolé à son domicile pendant 10 jours ou, si persistance de la fièvre après 10 jours, 48 heures de plus après disparition de la fièvre.**

### **Le référent COVID :**

- **Elabore la liste des élèves contacts à risques en collaboration avec l'élève cas confirmé et sa famille :** il s'agit de la liste des personnes vues par l'élève 48 h avant la déclaration des premiers signes sans masque (à la cantine par exemple).
- **Demande aux personnels et aux élèves non vaccinés de la liste des personnes contacts à risque de procéder à un test et de s'isoler pendant 7 jours. A l'issue des 7 jours, un second test devra être réalisé.**
  - Si le test réalisé est positif, la personne concernée devra s'isoler pendant 10 jours, et 48 supplémentaires après disparition d'une fièvre éventuelle.
  - Si le test est négatif, l'élève concerné.e pourra revenir en classe muni.e d'une attestation établie par un professionnel. A défaut d'attestation, le retour en classe aura lieu 14 jours plus tard.
- **Demande aux personnels et aux élèves vaccinés de la liste de réaliser un test. Si ce test s'avère négatif, ces personnes peuvent poursuivre leur activité au collège dans le strict respect des gestes-barrières.**
- Renseigne le tableau « Contact Covid ».

## **V- La formation, l'information et la communication :**

### **1- Le personnel et les élèves :**

Le personnel : le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. **L'infirmière organise et anime pour chaque classe un atelier « lavage des mains » pour tous les élèves et les personnels du collège.**

### **2- Les parents**

Ils sont informés clairement, notamment des conditions de fonctionnement de l'établissement scolaire, de leur rôle dans le respect des gestes barrières, de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège, des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel, de la procédure lors de la survenue d'un cas.

La direction.

Mise à jour le 08/10/2021